



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2020-124

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **PREFECTURE**

12-2020-09-02-005 - délégation de signature à Mr le colonel Florian SOUYRIS directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron (2 pages)

Page 3

# PREFECTURE

12-2020-09-02-005

délégation de signature à Mr le colonel Florian SOUYRIS  
directeur départemental des services d'incendie et de  
secours de l'Aveyron



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des  
politiques publiques et de l'appui  
territorial**

**BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE**

Arrêté du 2 septembre 2020

Objet :Délégation de signature à M. le colonel Florian SOUYRIS directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron

---

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004.811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret n°2001.683 du 30 juillet 2001 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux emplois de direction des services départementaux d'incendie et de secours ;

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° NOR: INTA2018892D du 29 juillet 2020 nommant Madame Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté ministériel nommant M. le colonel Florian SOUYRIS à l'emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron, à compter du 1er décembre 2017 ;

**VU** l'arrêté ministériel nommant M. Michel HOUX, colonel stagiaire par voie de détachement, aux fonctions de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de l'Aveyron, à compter du 26 août 2019 ;

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 72 30  
Mél. : pref-coordination@aveyron.gouv.fr  
PREF/DCPPAT/BCI

1/2

**VU** l'arrêté conjoint de la préfète et du président du conseil d'administration nommant M. le commandant Stéphane ALLEGUEDE dans la fonction de chef du groupement opération du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron, à compter du 15 septembre 2019 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture,

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>**: Dans le cadre des attributions du service départemental d'incendie et de secours relevant de la compétence du préfet et, notamment la mise en œuvre opérationnelle, la prévention contre l'incendie et la formation des sapeurs-pompiers, délégation de signature est donnée à M. le colonel hors classe Florian SOUYRIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron, en ce qui concerne les points ci-après désignés :

- les demandes d'avis et de renseignements,
- les lettres de transmission,
- les accusés de réception divers,
- les notifications de décision,
- les bordereaux d'envoi,
- les situations périodiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation est donnée dans les mêmes termes et limites à M. le colonel Michel HOUX, directeur départemental adjoint du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel hors classe **Florian SOUYRIS**, et de M. le colonel **Michel HOUX**, délégation de signature est donnée à M. le commandant **Stéphane ALLEGUEDE** chef du groupement opération, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces et documents administratifs et techniques ressortissant aux attributions du service départemental d'incendie et de secours, en ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle de ce service et la prévention.

**Article 3** : Le présent arrêté annule et remplace toute disposition contraire et notamment l'arrêté du 28 janvier 2020.

**Article 4** : La secrétaire générale de la Préfecture et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 2 septembre 2020

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX